



Démission préavis congés payés validés

Par **Ma13**, le **26/06/2017** à **10:59**

Bonjour,

Je suis actuellement cadre (convention collective Syntec), je souhaite démissionner. Si je me réfère à la convention collective et si je ne me trompe pas si je démissionne ce jour je devrais terminer le 26/09/2017.

Or, mon employeur nous impose de poser 20CP entre le 01/06 et le 31/10 chaque année dont 15CP entre le 25/06 et le 07/09. J'ai posé du 31/07 au 25/08 donc les 18CP et 1 RTT que j'ai souhaité poser pour avoir 4 semaines complètes avec le 15/08 férié. Mes congés et RTT ont été validés.

Mes questions sont donc les suivantes:

Quand mon préavis se terminera-t-il officiellement sachant ma période de congés si je pose ma démission le 26/06? Faut-il compter 3 mois de préavis fixes + 4 semaines ou 3 mois de préavis fixes + 19 jours (en comptant les week end)? le RTT décale-t-il le préavis?

Est ce que les 20CP imposés par mon employeur changent quelque chose?

Par avance, merci pour vos réponses.

Bonne journée.

Par **P.M.**, le **26/06/2017** à **11:53**

Bonjour,

Seul les congés payés prévus avant le début du préavis en prolongent le terme mais pas les jours RTT...

Par **Ma13**, le **26/06/2017** à **12:06**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Cela fait donc 18 CP validés, si je pose ma démission aujourd'hui 26/06, mes 3 mois de préavis arrivent à leur terme le 26/09, dois je compter 18 jours à compter du 27/06 sans compter les week end donc dernier jour travaillé le 20/10 ou en comptant les week end donc dernier jour travaillé le 13/10 ?

Par avance, merci pour ces précisions

Par **P.M.**, le **26/06/2017** à **12:49**

Vous devez ajouter le nombre de jours ouvrés que représentent les congés payés et par conséquent les week-end seront inclus...

Par **Ma13**, le **26/06/2017** à **12:57**

Merci pour cette précision